

Procès-verbal de la séance du 10 mai 2019

L'an 2019, le 10 mai 2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : Jérôme DEPONDT, Maire, Hélène MAISONS, Franck LEVASSORT Adjoints au Maire, Albert GIL, Grégory BELLANCOURT, Ludivine GILBART, Julie HANNETON Conseillers Municipaux

Absent excusés : Mme Bernadette GUIMBAULT

Absent : Mr Philippe RAYNAUD

A été nommé secrétaire : Ludivine GILBART

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 09
- Présents : 07
- Pris part au vote : 07

Date de la convocation : 30/04/2019

Date d'affichage : 30/04/2019

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15/03/2019 ;
2. Présentation des devis de réfection du mur du cimetière ;
3. Présentation des devis pour la pose des barrières à l'abri de bus ;
4. Présentation des devis de remplacement des compteurs d'eau ;
5. Rétrocession des voiries et ouvrages de la Gaudonnerie dans le domaine public communal ;
6. Autorisation d'ester en justice
7. Questions diverses.

Monsieur le Maire s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Présentation des devis de réfection du mur du cimetière

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Entreprise FLIGNY Philippe pour un montant de 10 126 € HT
- Entreprise LAMBANY Olivier pour un montant de 9 958 € HT

Madame Ludivine GILBART quitte la salle ne pouvant participer au vote un des devis étant présenté par son père Mr FLIGNY.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise LAMBANY Olivier et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour un montant de 9 958 € HT.

Présentation des devis pour la pose des barrières à l'abri de bus

Monsieur le Maire présente deux devis pour 38 mètres de barrières :

- Entreprise FLIGNY Philippe pour un montant de 7 860 € HT
- Entreprise LAMBANY Olivier pour un montant de 7 217.50 € HT

Madame Ludivine GILBART quitte la salle ne pouvant participer au vote, un des devis étant présenté par son père Mr FLIGNY.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise LAMBANY Olivier et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis pour un montant de 7 217.50 € HT.

Madame Ludivine GILBART revient en séance.

Présentation des devis de remplacement des compteurs d'eau

Monsieur le Maire présente deux devis pour la mise en place de blocs compteurs extérieur.

Ces devis sont présentés pour 31 blocs compteurs au total (rue du prieuré, allée de la sapinière, rue de la gaudonnerie, allée de la butte, allée cardot et allée des tilleuls) pour un montant de :

- Entreprise SUEZ pour 50 139.48 € HT
- Entreprise MAHARAUX pour 59 531.10 € HT

Après consultation du budget eau 2019, une enveloppe d'à peu près 20 000 € reste disponible.

Le conseil municipal décide de réaliser la mise en place de 17 blocs compteurs extérieur dans les lotissements les plus anciens (allée de la butte, allée cardot et allée des tilleuls) pour un montant de 15 432.23 € HT.

Le conseil municipal accepte la proposition transmise de l'entreprise SUEZ et charge Monsieur le Maire de solliciter cette entreprise pour un devis réduit à 17 blocs compteurs, et l'autorise à passer commande.

Rétrocession des voiries et ouvrages de la Gaudonnerie dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut donner pouvoir à Madame MAISONS Hélène pour signer tous les actes entre d'indivision DEPONDT et la commune de Marchezais pour assurer la vente au domaine public communal gratuitement des équipements collectifs du lotissement de la Gaudonnerie tel que décrit dans la délibération du 11 décembre 2015.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner l'autorisation de signature à Madame MAISONS Hélène.

Autorisation d'ester en justice

Le conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire de représenter la commune dans le cadre du contentieux introduit par la SODEM en annulation du PLU. Il l'autorise également à transiger le cas échéant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'autorisation d'ester en justice.

Questions diverses

- Comité des fêtes : Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes a repris ses activités. Il informe le conseil qu'un lien a été mis sur le site de la commune pour avoir accès à la page du comité des fêtes. Il informe le conseil qu'un feu de la Saint Jean va peut-être être organisé mais qu'il faut respecter certaines règles (balisage, dispositif incendie...) il propose au conseil municipal d'inviter 3 représentants au prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire charge Monsieur BELLANCOURT de se rapprocher de l'association de sport de Marchezais pour savoir si un lien sur le site de la commune les intéresserait.
- Recours SODEM : les conclusions devant le tribunal administratif ont été déposées, l'avocat a maintenant pour mission de se rapprocher de la SODEM pour valider les termes d'une modification du PLU.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé deux devis pour le contrôle des bouches à incendie :

Entreprise GARCIA MORA Juan	390 € HT
Entreprise SUEZ	979 € HT

Le contrôle sera réalisé par l'entreprise GARCIA MORA.
- Réhabilitation de la station d'épuration : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de financement pour les travaux à la station est en cours. Il présente deux scénarios :

Il faudra prévoir un budget de 150 000 € environ. Pour le financement l'aide de l'agence de bassin pourrait porter jusqu'à 80 % sur la phase étude et pourrait aller jusqu'à 40 % du coût des travaux.

Concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage Monsieur le Maire propose de poursuivre avec CAD'EN jusqu'à l'issue des travaux cela représente un coût de 4 800 € subventionné à 80 %. Le conseil approuve cette proposition.

- Monsieur le Maire donne lecture du mail transmis par Monsieur CHEVALLIER Trésorier de la commune donnant l'état de valorisation financière 2018 de la commune. La situation est satisfaisante avec une CAF en progression.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un relevé de vitesse et de passage a été installé au droit de la rue des tilleuls. Un compte rendu va être demandé au CD 28 suite à cette installation. Madame Julie HANNETON rappelle que les piétons ne sont plus en sécurité puisque les voitures roulent plus vite depuis que le stop a été retiré.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire le poste vacant du CA de la SEMCAD a été confié au maire de Bû.
- Madame Hélène MAISONS informe le conseil municipal que les extincteurs ont été contrôlés ce jour et qu'ils sont tous en bon état.
- Le prochain conseil aura lieu **le mardi 2 juillet à 20h.**

Séance close à 22h15.

Jérôme DERONDT,
Le Maire

Ludivine GILBART,
La secrétaire

